

AVIS AU PUBLIC

L'autorisation pour **construire une maison d'habitation unifamiliale**

à

**6, An Schneider
L-5740 Filsdorf**

sur la parcelle inscrite au Cadastre de la Commune de Dalheim, section D de Filsdorf, sous le numéro 844/3879

(parcelle désignée comme lot numéro 3 au Plan d'Aménagement Particulier dénommé "Wäschbour" visant des fonds sis à Filsdorf, approuvé par Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région le 2 août 2012 sous la référence numéro 16558/77C)

a été accordée par le bourgmestre
en date du 18 août 2020
avec le numéro indicateur **04/20/SCHN-6/B**

à

Madame Marieke ALIBERT et Monsieur Vincent COURSAN

demeurant
15, rue Michel Rodange
L-2430 Luxembourg

Les travaux doivent être entamés de manière significative dans un délai d'une année à partir de la date d'émission de l'autorisation, faute de quoi l'autorisation cessera de sortir ces effets.

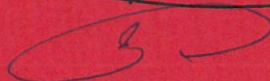
En cas d'insuffisance de la signalisation du chantier et du nettoyage du domaine public la (les) personne(s) désignée(s) ci-dessus est (sont) à avertir sans retard.

Un recours contre la présente autorisation peut être interjeté auprès du tribunal administratif par un avocat à la Cour, conformément aux dispositions de la loi du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la publication de la présente autorisation.

Le public peut prendre inspection des pièces afférentes pendant ce délai de recours devant les juridictions administratives à la maison communale.

Dalheim, le 18 août 2020

Le bourgmestre,
Joseph HEISBOURG



À afficher à un lieu très lisible du chantier.